

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Berne, 11 décembre 2018 / nb
VL Part distribution OPAS

Par e-mail: abteilung-leistungen@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

Révision de la part relative à la distribution définie à l'art. 38 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux est favorable à une révision de la part relative à la distribution définie à l'art. 38 de l'OPAS. Il partage certes pleinement le but de la modification proposée, à savoir la réduction des incitations indésirables lors de la remise ou de la vente de médicaments et la promotion de la remise de génériques. Il estime cependant que les variantes proposées par le Conseil fédéral ne sont pas idéales, puisque des effets de seuil subsistent. Au fond, le but de l'exercice doit être d'adapter les parts relatives à la distribution de telle manière que les produits les meilleurs marchés bénéficient d'un avantage compétitif et qu'une plus forte pression soit par conséquent exercée sur les prix. Ce faisant, des économies pourront être réalisées.

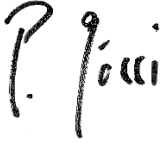
Les deux variantes mises en consultation ne présentent pas de différences substantielles. Elles permettraient toutes deux – selon le Conseil fédéral - de réaliser des économies d'environ 50 millions de francs par année. Le PLR ne se prononce par pour un de ces deux modèles en particulier. Il demande par contre au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de limiter le nombre de catégories à deux seulement. La seconde catégorie serait alors réservée uniquement aux médicaments très onéreux (prime par emballage élevée et prime relative au prix de 0%). De cette manière, les effets de seuil seraient réduits à un minimum.

Tous les acteurs du système de santé doivent contribuer à freiner la hausse des coûts. A travers cette révision de l'OPAS, les dispensateurs de médicaments y apportent une contribution. D'autres mesures doivent cependant être prises dans le domaine des médicaments: un meilleur suivi des thérapies par les patients, une hausse importante de la part des génériques ou encore une remise plus systématique de biosimilaires doivent permettre de mitiger la hausse des coûts. Le PLR profite de cette occasion pour rappeler que chaque acteur du domaine de la santé – assureurs, industrie pharmaceutique, cantons, prestataires de soins, dispensateurs de médicaments, patients – doit apporter sa contribution à la maîtrise de la hausse des coûts.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général

Handwritten signature of Petra Gössi in black ink.Handwritten signature of Samuel Lanz in black ink.

Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz